

AGREMENT DE L'ACTIVITÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIÈRES POUR LE COMPTE DE TIERS D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 avril 2016, d'agréer l'activité de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers non avertis de la Société d'Investissement à Capital Risque suivante :

Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement (TSPP SICAR)

Société d'Investissement à Capital Risque

régie par Loi n°1988-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et la loi n°1994-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Siège Social : 32, Avenue Hédi Karray, 1082-Tunis

Capital Social : un million six cent mille dinars (1 600 000 DT), divisé en 16 000 actions de 100 dinars chacune.